

# Divers



Extrait du bulletin communal de décembre 2004

## Info concernant les passeports

La Belgique délivrera à partir de la mi-novembre 2004 et de manière graduelle des passeports avec une puce incorporée. La période complète de mise en circulation prendra une dizaine de semaines de sorte que pour fin janvier 2005, tous les nouveaux passeports contiendront une puce. Notre pays réalise en cela une première mondiale.

Dans une première phase, selon les conventions internationales, la puce contiendra les données, la photo d'identité et la signature.

Dans une seconde phase, suivant une réglementation européenne en préparation actuellement, l'empreinte digitale sera enregistrée sur la puce.

Il est très important de noter que ni la délivrance de passeports à puce ni les modifications et améliorations ultérieures n'auront de conséquences négatives pour les Belges qui sont déjà actuellement en possession d'un passeport. Ces passeports-là restent valables jusqu'à l'échéance de leur durée de validité, qui est le plus souvent de 5 ans.